

A compter du 1^{er} avril 2016, les jours de collecte changent!



Bassin de Pompey
Communauté de communes

Calendrier des collectes <small>Sortir les déchets la veille au soir du jour de collecte après 19 h.</small>	Biodégradables	Déchets recyclables	Ordures ménagères collectes principales	Ordures ménagères collectes supplémentaires pour zones spécifiques*
Bouyères-aux-Dames	jeudi ☺	jeudi ☺	samedi	mercredi
Champigneulles	mercredi ☺	mercredi ☺	mercredi	samedi
Custines	lundi ☺	lundi ☺	jeudi	lundi
Faulx	vendredi ☺	vendredi ☺	jeudi	lundi
Frouard	mardi ☺	mardi ☺	mardi	vendredi
Lay-Saint-Christophe	mercredi ☺	mercredi ☺	samedi	mercredi
Liverdun	vendredi ☺	vendredi ☺	lundi	jeudi
Malleloy	mardi ☺	mardi ☺	samedi	
Marbache	lundi ☺	lundi ☺	vendredi	
Millery	jeudi ☺	jeudi ☺	samedi	
Montenoy	jeudi ☺	jeudi ☺	samedi	
Pompey	jeudi ☺	jeudi ☺	mardi	vendredi
Saizerais	lundi ☺	lundi ☺	vendredi	

*Zones en sacs et collectifs

À partir du 2 avril et jusqu'au 30 novembre, collecte hebdomadaire des déchets biodégradables.

Jours fériés : collecte reportée au lendemain sauf samedi, reporté au lundi.

☺ Pour ces communes, la collecte pourra se terminer vers 19h00.

Déchetterie

Voie de la digue
Frouard

- Du lundi au vendredi de 10h à 12h 30 et de 13h30 à 19h*
- Le samedi de 10h à 19h*
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 13h

* Fermeture à 18h du 15 novembre au 15 mars.
Fermée le 25/12, le 01/01 et le 01/05.

Composterie

Route de Saizerais
Marbache

- Du lundi au vendredi de 8h à 16h⁽¹⁾
- Le samedi de 10h à 17h

⁽¹⁾ Fermeture à 14h du 15 octobre au 15 avril

Valoriser au mieux mes déchets encombrants

SUPPRESSION DE LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Dans le cadre du nouveau marché de collecte des ordures ménagères, la collecte des objets encombrants ou hétérogènes a été supprimée.

POURQUOI ?

- Parce que les déchets collectés n'étaient pas valorisés et voués à l'enfouissement alors que de nombreuses filières ont été développées à la déchetterie pour accueillir ces déchets et permettre leur valorisation.
- Parce que de nombreux déchets non autorisés comme les déchets d'Équipements Electroniques et Electriques (D3E), des peintures et des gravats étaient retrouvés sur les trottoirs au lieu d'être présentés en déchetterie.
- Pour éviter les désagréments engendrés par le chiffonnage en amont de la collecte (sonores, visuels, déchets éparpillés sur le domaine public).

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE

Le Bassin de Pompey a fait évoluer la déchetterie et développé de nombreuses filières.



UNE OBLIGATION DE REPRISE DES VENDEURS EN MATIÈRE DE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES

La reprise de l'ancien appareil peut être effectuée :

- sur le lieu de vente si vous achetez en magasin,
- chez vous si vous vous faites livrer à domicile,
- sur le lieu de livraison si vous vous faites livrer ailleurs (point relais par exemple) ou à défaut, selon un système de collecte mis en place par le vendeur ou système de renvoi par colis lorsque que cela est matériellement possible.

REPRISE DES PILES, AMPOULES ET PETITS D3E

De même, les piles et accumulateurs (batteries), lampes, petits appareils de moins de 25cm... doivent être repris gratuitement et sans obligation d'achat au sein des magasins qui les vendent. Cette pastille vous assure que le point de collecte où vous déposez vos appareils répond aux exigences qualité de la charte d'engagement d'Eco-systèmes.

Avec plus de 5 500 magasins « recyclage garanti » dans toute la France, vous êtes sûr que vos appareils sont dépollués et recyclés selon les meilleurs standards européens. Trouver le magasin le plus proche : www.eco-systemes.fr



A NOTER : pour accompagner la mise en œuvre de la TEOMI et répondre à des problèmes récurrents de saturation, la déchetterie intercommunale sera réservée aux particuliers à partir du 1^{er} juillet 2016. Cette décision répond également à la volonté de permettre une valorisation plus développée des déchets d'activité (plâtre, polystyrène, PVC, huisseries, ...). De nouveaux services privés pour l'accueil de ces déchets ont, en effet, été créés pour répondre aux besoins spécifiques des professionnels.

composterie

Pour votre jardin, votre compost vous attend à la composterie. Il vous suffit de présenter votre vignette*. N'oubliez pas de vous munir d'une pelle et d'un récipient.

HORAIRES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 16H⁽¹⁾
LE SAMEDI DE 10H À 17H
⁽¹⁾ Fermeture à 14h du 15 octobre au 15 avril
ADRESSE LES CHAMPS MOUGENOT
RD 907 - ROUTE DE SAIZERAIS
54820 MARBACHE

déchetterie

N'oubliez pas votre vignette.*

HORAIRES D'OUVERTURE⁽¹⁾
DU LUNDI AU VENDREDI DE 10H À 12H30 ET DE 13H30 À 19H⁽²⁾
LE SAMEDI DE 10H À 19H⁽²⁾ DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS DE 10H À 13H
⁽¹⁾ Fermeture le 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier ⁽²⁾ Fermeture à 18h du 15 novembre au 15 mars
ADRESSE VOIE DE LA DIGUE - ÉCLUSE DE CLÉVANT - 54390 FROUARD

* Attribuée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ou en mairie, sur présentation de la carte grise du véhicule.

Bassin de Pompey
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Rue des 4 éléments - BP 60008 - 54340 Pompey

Tél. 03 83 49 81 81

Fax : 03 83 49 81 99

www.bassinpompey.fr

ADEME



afaq



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



ECO EMBALLAGES



Retrouvez toutes les dates de collecte sur :
www.bassinpompey.fr
à la mairie de votre domicile
ou au 03 83 49 81 53



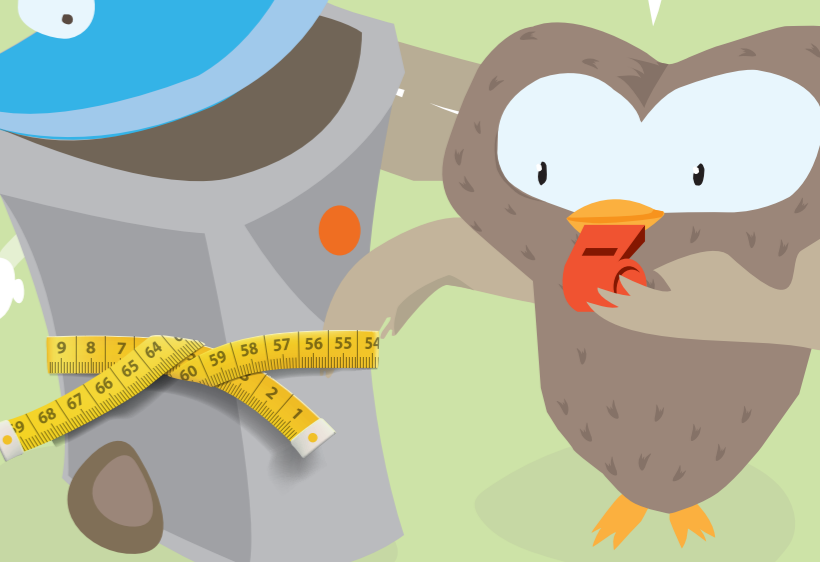
Il y a du Nouveau à compter du 1^{er} avril...et ce n'est pas un poisson!

Simplification du tri

Nos jours de collecte changent

ON CONTINUE la cure minceur !!!

© Speedi Rychi Nylon - Mars 2016 | crédit photo : Eco-System - Bassin de Pompey



Bassin de Pompey
Communauté de communes



La TEOMI c'est parti !

Vous venez d'être équipés par la Communauté de Communes d'un nouveau bac pucé. Il est à utiliser dès à présent pour vos ordures ménagères qui ne peuvent être triées ou valorisées. Ce bac ne sera pas pesé mais comptabilisé à chaque fois qu'il sera collecté. Attention dorénavant **seul ce contenant est à utiliser !**

POURQUOI LA TEOMI ?

55%

de nos déchets pourraient avoir une seconde vie...
Soit 5 200 tonnes sur le Bassin de Pompey

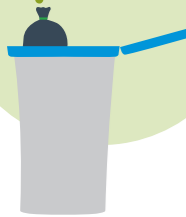
Nous avons une marge de progression : **plus de 50 % des déchets peuvent encore être triés.**
Notre OBJECTIF : baisser de 30 % les ordures ménagères non recyclables en triant et réduisant nos déchets.
Si chacun joue le jeu, nous pourrions tous maîtriser nos dépenses.
Si nous ne pouvons tenir cet engagement les coûts ne baisseront pas !



**Trier c'est plus économique :
La preuve en chiffres**

COÛT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT POUR LA COLLECTIVITÉ :

10 kg = 2,24€
Ordures ménagères non recyclables collectées en porte à porte



Verre collecté en point d'apport volontaire

10 kg = 1,54€
VERRE



10 kg = 1,25€
Déchets recyclables collectés en porte à porte



QUEL EST LE PRINCIPE ?

Avec la TEOMI, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, la Communauté de Communes encourage la réduction des déchets. C'est le principe du "producteur-payeur" : **moins vous jetez, mieux vous trie et plus vous maîtriserez votre facture.**

La TEOMI couvrira les coûts de collecte et de traitement des déchets et sera composée :

- d'une part fixe, la TEOM (environ 80 % du montant) calculée en fonction de la valeur locative de l'habitation concernée,
- d'une part variable dite incitative (maximum 20% de son montant) ; elle sera calculée en fonction du volume du bac et de la fréquence à laquelle vous présenterez à la collecte votre bac gris à ordures ménagères ou vos sacs.

COMBIEN ÇA VA COÛTER ?

Pour une TEOM moyenne de 200€, le gain sera environ de :

- Si je sors ma poubelle **52 fois/an** : aucun gain
- Si je la sors **une semaine sur deux soit 26 fois/an** : mon gain potentiel pourra être de **20 euros.**
- Si je sors ma poubelle **13 fois/an** : mon gain potentiel pourra être de **30 euros.**

Comment reconnaître mon bac ?

Ce bac est personnel (muni d'un numéro à l'arrière que nous vous conseillons de relever). Pour éviter toute confusion, vous pouvez contacter nos services pour vous assurer qu'il s'agit du bon numéro, correspondant à votre domicile.

Pour vous aider à reconnaître votre bac une fois sorti, vous pouvez y coller l'autocollant (disponible en Mairie et à la Communauté de Communes) en indiquant, avec un marqueur indélébile, votre adresse.

Vous n'avez pas reçu votre bac ?

Appelez-nous au plus vite au 03 83 49 81 53 ou environnement@bassinpompey.fr

**Bonne résolution
en 2016
J'adopte la Tri'attitude
et je fais une cure minceur**



A RETENIR !

Je n'utilise que le **bac pucé.**

Je ne sors mon bac que **lorsqu'il est plein.**
Je **ne tasse pas** les déchets et je le présente **couvercle fermé.**

Je ne dépose **pas de déchets à côté du bac** car ils ne seront pas collectés.

Pour les **secteurs non dotés de bacs** : seuls les **sacs homologués** ordures ménagères, distribués par le Bassin de Pompey, sont à utiliser et seront **collectés.**



Calendrier de mise en œuvre de la TEOMI

2016

Comptage réel pour l'année d'imposition de 2017

Septembre 2016

Vous continuez à payer la TEOM sur les bases de 2015

Avril 2017

Fixation des tarifs au litre

Envoi aux services fiscaux des données relevées en 2016

Septembre - octobre 2017

Réception de l'avis d'imposition de la **taxe foncière 2017** et paiement de la TEOMI sur les données de 2016



Pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner, le Bassin de Pompey a recruté 2 ambassadeurs pour compléter l'équipe actuelle.



Du Nouveau au 1^{er} avril

Avec la TEOMI, le Bassin de Pompey vous simplifie le tri

DÉSORMAIS VOUS POUVEZ DÉPOSER DANS LE SAC, LE BAC OU CONTENEUR JAUNE



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES



CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES



BOUITEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



NOUVEAU

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

A RETENIR !

Inutile de rincer les emballages, il suffit de bien les vider.
Ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres.